



DEMANDE DE NATIONALE DE BOURSE DE LYCEE 2021-2022

publié le 21/05/2021

Pour assumer les frais scolaires de votre enfant, certaines familles peuvent prétendre à une bourse de lycée pour l'année 2021-2022.

Les bourses se déclinent en 8 échelons et sont attribuées en fonction de 2 critères :

- Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020.
- les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

Cette année, vous pouvez faire la demande de bourse de lycée version papier du 17 mai au 6 juillet 2021 inclus et du 2 septembre au 21 octobre inclus.

Vous pouvez également effectuer cette demande en ligne directement sur le portail scolarité service de votre académie du 28 juin au 6 juillet 2021 (inclus) et du 2 septembre au 21 octobre (inclus) 2021 avec votre compte EduConnect.

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Veillez trouver ci-joint la demande de bourse 2021-2022 (imprimé Cerfa)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat au 05 49 87 51 17.

Documents joints

[formulaire_demande_bourse_lycee_2021-2022_pour_homologation_cerfa-1](#) (PDF de 385.6 ko)

[bourses_de_lycee_2021](#) (PDF de 197.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.